



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – NUMÉRO 152

AVIS est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Bernadette Ouellette, qu'un projet de règlement visant à modifier la rémunération des élus du conseil de la Municipalité de Ferme-Neuve a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019.

Rémunération actuelle	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	15 924.33 \$	7 962.16 \$	23 886.49 \$
Conseillers	5 308.10 \$	2 654.06 \$	7 962.16 \$

Rémunération proposée	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	18 102.78 \$	9 051.38 \$	27 154.16 \$
Conseillers	6 034.25 \$	3 017.14 \$	9 051.38 \$

Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019. La rémunération payable aux membres du conseil sera indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

L'adoption du règlement en titre est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ferme-Neuve du 11 février 2019, laquelle se tiendra à la salle municipale à 19 h 30.

DONNÉ À FERME-NEUVE, ce 15^e jour de janvier 2019.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la Loi, le 15^e jour du mois de janvier 2019, à chacun des endroits suivants : bureau municipal et centre sportif Ben-Leduc.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour de janvier 2019.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière